

## Compte-rendu bilatérale Enedis-Enerplan (01/04/2026)

Présents à l'échange :

**Enedis** : Frédéric Trogneux, Alain Groud, Géraldine Jammy, Baptiste Deseine

**Enerplan** : Amaury Korniloff, David Gréau, Armand de Saint Martin

### Raccordement des installations hybrides

**Enerplan** : *Nous vous avons écrit un courrier en mars pour vous demander d'accélérer sur les travaux de modification du seuil de raccordement de puissance installée à 17MW.*

**Enedis** : Un GT aura lieu en avril pour vous présenter nos propositions, avec les phénomènes techniques étudiés et les conditions d'assouplissement. Pour l'instant, les travaux portent uniquement sur la limite HTA/HTB à 17MW, la limite BT/HTA à 250 kVA sera traitée dans un second temps.

### Entrée en FA en cas de schémas proches de la complétude

**Enerplan** : *Chez RTE, pas de possibilité de rentrée en FA si le schéma est complet, quelles règles chez Enedis ?*

**Enedis** : Chez Enedis, l'entrée en FA est validée dès réception de la demande raccordement complète. Enedis peut proposer un raccordement anticipé s'il reste de la capacité technique sur le réseau (ce n'est pas le cas chez RTE).

### ORA MP

**Enerplan** : *Peut-on faire recevoir une ORA MP avec une PRAC (en cas de demande anticipée de raccordement) ? Des ORA MP étendues aux contraintes en soutirage sont-elles prévues ?*

**Enedis** : Il n'est pas prévu qu'Enedis propose des ORA MP en PRAC, mais seulement en retour à une demande de PTF. Aucun devis supplémentaire ne sera demandé pour demander que soit étudié une ORA MP. Pour les ORA MP pour les contraintes en soutirage, le sujet est en instruction. Celle-ci devrait certainement être basée sur les zones de gabarit en soutirage de RTE, qui ne sont pas encore publiées.

### Nouvelle procédure de raccordement et suspension pour recours

**Enerplan** : *Quelles sont les modalités de transition pour les projets entrée selon l'ancienne DTR qui ont fait l'objet d'un recours ? Quels seront les modalités de transmission de la notification de l'obtention de l'article R323, jalon qui devient important dans la nouvelle version de la procédure ?*

**Enedis** : Afin que la nouvelle DTR soient appliquée, il faut en faire la demande à son interlocuteur Enedis. Les recours actés avant la mise en vigueur de la nouvelle procédure pourront rentrer dans le cadre de la suspension pour recours, en restant dans une limite totale de suspension de 5 ans. Concernant l'article R323, il y aura bien une communication automatique de la demande de cet article par Enedis. Cependant, la notification de l'obtention de l'article ne sera pas automatique (problème SI), mais il a été demandé aux équipes d'informer autant que possible les porteurs de projets de l'atteinte de ce jalon. Consigne a également été donné de partager au producteur les aléas qui retarderaient l'obtention de ce jalon.

## Déploiement du eDEIE

**Enerplan :** *Où en est le déploiement des eDEIE ? Peut on avoir une liaison 4G ?*

**Enedis :** Il est prévu une présentation du plan de déploiement des DEIE dans les prochains mois. Pour le eDEIE, une liaison 4G est possible, mais la liaison fibre de la téléaction peut être mutualisée.

## miniDEIE et pilotage de la BT

**Enerplan :** *Plusieurs de nos adhérents nous ont fait part qu'Enedis leur demandait de signer un avenant imposant la pose d'un miniDEIE, et cela parfois après la demande de mise en service. Cette demande très tardive pose des difficultés opérationnelles et administratives aux porteurs de projets. [N.B : La CRE a indiqué qu'Enedis pouvait imposer la signature de l'avenant demandant la pose d'un miniDEIE, du fait des exigences de sûreté du réseau]*

**Enedis :** Il y a eu un concours de circonstances qui fait qu'Enedis a demandé très tard d'installer en miniDEIE sur certains projets (après la demande de MES). Enedis va essayer d'anticiper en amont autant que possible.

Concernant le retour d'expérience sur l'expérimentation de pilotage de la BT, Enedis ne prévoit pas d'en faire étant donné que le rex est principalement technique. La solution testée (miniDEIE) n'est pas industrialisable selon Enedis et ne répond qu'à des contraintes locales. Par conséquent, un rex sur l'expérimentation n'en serait pas généralisable.

## AO Flex Locales

**Enerplan :** *Pourquoi les AO Flex Locales se sont révélés infructueux ?*

**Enedis :** La propension à payer a été jugée insuffisante pour les candidats potentiels.

## Cartographie des délais de raccordement

**Enerplan :** *Où est cette cartographie annoncée initialement pour début 2026 ?*

**Enedis :** Les travaux se sont révélés plus compliqués que prévus mais les discussions continuent. Dans un premier temps, Enedis pourrait ne partager que les zones « rouges », c'est-à-dire les zones saturées ou avec un délai/prix de raccordement prohibitif. D'après le calcul fait en novembre, 5% en puissance des projets en FA n'ont soit pas reçu d'offres de raccordement soit ont reçu une offre avec un délai prohibitif. Cette valeur est vraie au niveau national mais pas au niveau local. La carte ne permettra d'indiquer que les zones pour lesquels le flux se verrait confronté à cette situation.

Par ailleurs, Enedis estime que sa file d'attente est saine et que le taux de chute de 15% reste naturel (les sorties de FA hors raccordement se font principalement à la réception du devis de raccordement).

Prochaine réunion prévue le 03 juillet 2026.